

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Nombre de Membres  
En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 20 décembre 2010  
Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM  
Le Conseil de Communauté s'est réuni le 20 décembre 2010 sur convocation  
Adressée par le Président le 14 décembre 2010.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	/
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE	Mme Patricia CASNER
LA BROQUE	/	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	/
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mm. Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	/	/
SAALES	M. Jean VOGEL	/
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	/	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	/
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. Daniel GENLOT
SCHIRMECK	M. J-Frédéric HEIM	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDERSBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Alain HUBER
WISCHES	/	

**Avaient donné procuration:**

BAREMBACH	Mme Monique BEL avait donné procuration à M. Régis SIMONI
BELLEFOSSE	M. Jacques CHRISTMANN avait donné procuration à Mme Alice MOREL
BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER avait donné procuration à M. Jean-Sébastien REUTHER
LA BROQUE	M. Pierre MATHIOT avait donné procuration à Mme Patricia CASNER
NEUVILLER-LA-ROCHE	Mme Martine SIEGFRIED avait donné procuration à M. André WOLFF
RUSS	M. Jean Louis RENAUDIN avait donné procuration à M. Gérard DOUVIER
SAALES	M. Renaud FAUSSER avait donné procuration à M. Jean VOGEL

SAULXURES  
WISCHES

M. Jérôme SUBLON avait donné procuration à M. Hubert HERRY  
M. André SCHAEFFER avait donné procuration à M. Alain HUBER

**Excusés** : M. François VIDRIN, M. Bernard ENCLOS , M. Francis FRERING,

**Assistaient à la réunion** : Mesdames Eléonore CARL, Christiane HILD, Anne-Catherine OSTERTAG, Clarisse PETIT, Joëlle TOUNOUNTI, Fatma YILDIZ. Monsieur Eric MUZIOTTI.

### **Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2010,
- 2) Décisions du Bureau du 13 décembre 2010,
- 3) Communications,
- 4) Opération Collective de Modernisation :
  - a. Modalités de versement des subventions,
  - b. Partenariat avec l'association PROVAL,
- 5) Bruche-Emploi : Demande de subvention 2011,
- 6) Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche :
  - a. Demande de subvention 2011,
  - b. Cession du stock de Passion Vosges,
- 7) Musée Oberlin : Demande de subvention 2011,
- 8) Colibri Bruche : Relais AMAT : Demande de subvention 2011,
- 9) Multi accueil La Gaminerie à Saulxures : Délégation de service public,
- 10) Consultation assurance : Choix du prestataire.
- 11) Equipement Nautique à La Broque : Choix du programmiste,
- 12) Mathématiques sans frontières : Demande de subvention 2011,
- 13) Collège Frison Roche à La Broque : Demande de subvention pour voyages scolaires,
- 14) Cité Scolaire Haute Bruche :
  - a. Demande de subvention pour voyages scolaires,
  - b. Projets d'Action Educative,
  - c. Fonctionnement sections sportives,
- 15) Fonds de Solidarité : Commune de Lutzelhouse,
- 16) Plateforme bois énergie : Etude complémentaire site MAF
- 17) Aide au déboisement : Modification de la convention avec la Région Alsace
- 18) Sportifs de Haut niveau : Demande de subvention
- 19) Divers.

#### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2010,**

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2010 est approuvé, à l'unanimité,

#### **2) DECISIONS DU BUREAU DU 13 DECEMBRE 2010,**

#### **OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **902.39 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

#### **OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **2 556.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

#### **HABITAT : OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES BAILLEURS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **3 325.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

**OPAH : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

**VU** la décision de principe d'octroi de primes à l'amélioration de l'Habitat,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **7 418.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en complément de primes à l'amélioration de l'Habitat.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL) et de l'ordre de paiement de l'ANAH.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT N°4 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 04 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet NKS à Strasbourg, représenté par Madame Corinne NISSE.

L'avenant se monte à la somme de **15 336.63 € HT**. Il correspond à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre après la passation des avenants aux contrats de travaux suite à différentes modifications de programme demandées par le Groupe Hospitalier St Vincent.

Le montant total de rémunération est donc de **638 746,35 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

**CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 5 AU LOT 1 GROS ŒUVRE,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 05 en plus value au **lot n° 1 Gros Oeuvre** - attribué à l'entreprise FEHR Construction pour des travaux supplémentaires d'un montant de **7 086.90 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

**CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 1 AU LOT 2 CHARPENTE METALLIQUE,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 en plus value au **lot n°2 Charpente Métallique** - attribué à l'entreprise FRAMATEC pour des travaux supplémentaires d'un montant de **4 900.00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

**CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 1 AU LOT 3 DEMOLITION,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 en plus value au **lot n°3 Démolition** - attribué à l'entreprise GERGONE pour des travaux supplémentaires d'un montant de **3 000.00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

**CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT AU LOT 9 GENIE CLIMATIQUE,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 03 en plus value au **lot n°9 Génie Climatique** - attribué à l'entreprise TECHNICHAUFFE pour des travaux supplémentaires d'un montant de **5 253.00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

**CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 2 AU LOT 10 FLUIDES MEDICAUX.**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en plus value au **lot n°10 Fluides médicaux** - attribué à l'entreprise AIR LIQUIDE SANTE pour des travaux supplémentaires d'un montant de **756.86 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

**CLINIQUE SAINT LUC : AVENANT 2 AU LOT 21 : VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS.**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

**VU** l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2010,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en plus value au lot n° 21 VRD - attribué à l'entreprise **TRANSROUTE** pour des travaux supplémentaires, relatifs à l'aménagement d'une aire de stationnement provisoire d'un montant de **17 353.25 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Clinique Saint Luc à Schirmeck".

**HALL DES SPORTS A SCHIRMECK : REFECTION DU CARRELAGE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier les travaux de réfection du carrelage au Hall de Sports à Schirmeck à l'entreprise SELVA Philippe,

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de la société SELVA Philippe, domiciliée 10J rue du Bambois, 67570 ROTHAU.

La somme nécessaire à la réalisation de ces travaux, est évaluée à **7 103.00 € HT**.

**PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : DOSSIERS D'AIDE AU DEBOISEMENT**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser des subventions d'un montant total de 1 592.00 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

### **3) COMMUNICATIONS,**

#### **Saâles : Territoire de commerce équitable**

Monsieur le Président adresse ses félicitations à Monsieur le Maire de Saâles pour ce titre.

**ABRAPA** : Monsieur le Président donne lecture du courrier de l'ABRAPA relatif au coût des repas à domicile dans la Haute Bruche .

#### **Fermeture des bureaux de la CCHB :**

Les bureaux de la CCHB seront fermés le 23/12 après midi, le 24/12 après midi et le 31/12 après midi.

### **4) OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION :**

#### **a. MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS,**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 avril 2007 relative à la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural : Approbation du programme d'actions,

**VU** la convention de partenariat passée entre l'Etat, La Région Alsace et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche relative à la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'Artisanat, du Commerce et des Services dans la Haute Vallée de la Bruche

**VU** les décisions prises en Comité de Pilotage du 02 décembre 2010,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** des décisions prises au comité du pilotage du 02 décembre 2010,

**DECIDE** de procéder au versement des subventions dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de la simplification des aides, la Communauté de Communes assure l'instruction et le paiement aux bénéficiaires de l'ensemble des aides publiques. L'aide est versée par la Communauté de Communes au prorata des dépenses effectuées.

Le montant de l'aide est mandaté sur production des pièces justificatives attestant que l'opération subventionnée a été réalisée conformément à la demande.

**b. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PROVAL**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention de l'Association PROVAL pour conduire ses opérations d'animation et de promotion de l'artisanat, du commerce et des services dans la Haute Vallée de la Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement de **30 000,00 €** pour l'année 2011 à l'Association PROVAL.

**AUTORISE** le Président à passer et signer la convention de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2011.

**5) BRUCHE-EMPLOI : DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

Madame Patricia CASNER, Messieurs Pierre GRANDADAM, Paul FISCHER, Emile FLUCK, André HUNG et Jean Frédéric HEIM, administrateurs de l'Association Intermédiaire Bruche-Emploi, ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

L'Association Intermédiaire Bruche-Emploi sollicite le versement d'une participation de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche de **20 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement de **20 000,00 €** pour l'année 2011 à l'Association Intermédiaire Bruche-Emploi.

**AUTORISE** le Président à passer et signer la convention de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2011.

**6) OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE :**

**a. DEMANDE DE SUBVENTION 2011**

Madame Evelyne HAZEMANN ne prend pas part au vote de la présente délibération,

**VU** la convention de financement et de partenariat passée entre la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche en date du 20 octobre 2008,

**VU** la demande de subvention de Madame la Présidente de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche en date du 14 décembre 2010,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- de verser à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche une participation de fonctionnement de **146 500,00 €** pour l'année 2011.



Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2011.

**b. CESSION DU STOCK DE PASSION VOSGES,**

Par délibération en date du 21 septembre 2009, le Conseil de Communauté décidait d'associer la Communauté de Communes de la Haute-Bruche au Club Vosgien et aux Dernières Nouvelles d'Alsace pour la parution d'un numéro spécial « Passion Vosges » consacré à la Haute-Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de céder à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche le reliquat des magazines. Cette cession se fait à titre gracieux.

**7) MUSEE OBERLIN : DEMANDE DE SUBVENTION 2011,**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté de la demande de subvention de Monsieur le Président de l'Association du Musée Oberlin.

L'année 2011 sera la dixième année de fonctionnement du Musée Oberlin. La demande de subvention porte sur un montant de **90.000,00 €** pour un budget total de **311.990,00 €**, soit 29 % du budget total.

Ce budget ne tient pas compte du poste du conservateur, pris en charge par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, pour un montant d'environ **52.000,00 €**, de l'intervention d'un suffragant mis à disposition à mi-temps par l'Eglise et de l'implication des bénévoles.

Messieurs Pierre GRANDADAM et René PETIT, administrateurs de l'association, ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association du Musée Oberlin une subvention de fonctionnement dans la limite des **90.000,00 €**. Cette subvention forfaitaire permettra notamment à l'Association de faire face aux dépenses liées à la gestion courante qui lui a été déléguée, tels que les contrats de maintenance.

**CONFIRME** qu'il y a délégation de service public à caractère culturel à l'Association du Musée Oberlin, gestionnaire de cet équipement. Cette délégation entraîne ipso facto pour l'association la possibilité d'encaisser des recettes pour elle-même.

**SOLLICITE** la participation du Département du Bas-Rhin au titre du Développement Local,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention de financement à intervenir.

**8) COLIBRI BRUCHE : RELAIS AMAT : DEMANDE DE SUBVENTION 2011,**

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association Colibri Bruche la somme de **60 500,00 €** pour l'année 2011.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer toutes pièces relatives à la création et à la gestion du Relais Assistantes Maternelles et notamment les conventions à intervenir.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget Primitif 2011.

**9) MULTI ACCUEIL LA GAMINERIE A SAULXURES : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC,**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 novembre 2010 relative à la délégation de service public : multi accueil « La Gaminerie »,

**VU** les résultats de la consultation en date du 16 novembre 2010,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de :

- passer un contrat de gestion d'une durée de deux années, à compter du 1er janvier 2011, avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.
- verser à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin, une participation évaluée à **70 148,00 €**

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les conventions de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2011.

**10) CONSULTATION ASSURANCE : CHOIX DU PRESTATAIRE.**

**VU** les résultats de la consultation de sociétés spécialisées en date du 07 octobre 2010,

Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE ayant quitté la salle et ne participant pas au vote,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de souscrire auprès de **GROUPAMA** pour la période du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2014.

- Un contrat d'assurance des risques statutaires découlant des garanties de la protection sociale des fonctionnaires et agents territoriaux,
- Un contrat d'assurance multirisque de la collectivité, (responsabilité civile générale, dommage aux biens, multirisque informatique, protection juridique)
- Un contrat d'assurance du véhicule.

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer les dits contrats.

**11) EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : CHOIX DU PROGRAMMISTE,**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 novembre 2009 relative à l'étude de programmation à conduire pour l'équipement nautique à La Broque,

**VU** les résultats de la Consultation pour la réalisation d'une étude de programmation pour la création d'un équipement nautique à La Broque en date du 13 août 2010,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 3 abstentions et 46 voix pour,

**DECIDE** de confier la réalisation de cette étude de programmation au bureau d'études **IPK CONSEIL**,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec le bureau **IPK CONSEIL**, domicilié 680 rue des Bouisses, 34070 MONTPELLIER représenté par Jean-Luc BRIANE, Directeur et gérant,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **59 440.00 € HT**, sera prélevée sur le programme « Equipement Nautique» du Budget Primitif 2010.

### **12) MATHEMATIQUES SANS FRONTIERES : DEMANDE DE SUBVENTION 2011.**

**CONSIDERANT** que Mathématiques Sans Frontières est une compétition organisée par une association culturelle et scientifique composée de Professeurs, de Chefs d'Etablissements et d'Inspecteurs de l'Education Nationale,

**CONSIDERANT** que les objectifs de cette compétition destinée aux classes de troisième et de seconde sont de :

- Susciter l'intérêt de tous pour les mathématiques,
- Valoriser la pratique d'une langue étrangère,
- Favoriser le travail en équipe et l'esprit d'initiative,

**CONSIDERANT** que les classes de troisième des Collèges Frison Roche et Haute-Bruche participent à cette opération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de verser une subvention de **305,00 €** à l'association "Mathématiques Sans Frontières", au titre de la participation au prix du palmarès du concours.

Les sommes nécessaires au paiement seront prévues au Budget Primitif 2011.

### **13) COLLEGE FRISON ROCHE A LA BROQUE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES.**

**VU** la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

**VU** la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à **33,00 Francs** ou **5 €** par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser au collège Frison Roche :

- **650,00 €** pour un séjour éducatif « « écocitoyenneté et découverte de l'eau à Muttersholtz » (soit un séjour de 5 jours pour 26 élèves).
- **1 275,00 €** pour un séjour éducatif « « voyage scolaire à Berlin » (soit un séjour de 5 jours pour 51 élèves).

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

**14) CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE :**

**a. DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES,**

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

VU la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à **33,00 Francs** ou **5 €** par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser au collège Haute Bruche :

- **2 000,00 €** pour une classe de mer à Gruissan (soit un séjour de 5 jours pour 80 élèves).
- **1 200,00 €** pour un séjour de ski à La Toussuire (soit un séjour de 5 jours pour 48 élèves).

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

**b. PROJETS D'ACTION EDUCATIVE,**

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche soutient depuis plus de douze années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'associer la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**APPROUVE** le versement à la cité scolaire Haute Bruche des sommes évaluées à :

- **450,00 €** pour le projet « Animation Moyen Age pour les 5<sup>èmes</sup> »
- **290,00 €** pour le projet « Planning familial »,
- **700,00 €** pour le projet « Film sur la violence »,
- **250,00 €** pour le projet « Education à la nutrition »,
- **600,00 €** pour le projet Education artistique, peinture et fresques,
- **370,00 €** pour le projet visite site gallo-romain augusta raurica

soit un total de **2 660,00 €**.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

**c. ASSOCIATION SPORTIVE DE LA CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE : DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche soutient depuis plus de douze années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'associer la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**APPROUVE** le versement à l'association sportive de la Cité Scolaire Haute-Bruche la somme évaluée à :

- **700.00 €** pour le projet « AS championnat de France 2011 Course d'orientation».
- **800.00 €** pour la réalisation d'un projet sportif de fin de cycle pour la section APPN,

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

#### **d. FONCTIONNEMENT SECTIONS SPORTIVES.**

**VU** les délibérations du Conseil de District de la Haute Bruche en dates des 16 février 1998 et 2 novembre 1999 relatives à une participation financière aux frais de fonctionnement de la section Foot-études du Collège Haute Bruche,

**VU** les délibérations du Conseil de Communauté en dates du 31 janvier et 17 décembre 2001 relatives au financement de la section sportive des Activités Physiques de Pleine Nature, (APPN),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** sa décision de participer financièrement au fonctionnement de ces sections sportives et de rembourser au Collège Haute-Bruche les défraiements des intervenants, à concurrence de 8 heures hebdomadaires.

Le versement interviendra annuellement pour l'année scolaire écoulée au vu d'un état récapitulatif certifié par le chef d'établissement.

Pour l'année scolaire 2009/2010, la part à la charge de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est évaluée à la somme de **8 900,00 €**.

#### **15) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE LUTZELHOUSE.**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

**VU** la demande de la commune de Lutzelhouse,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2010 :

- **Achat du bâtiment de la Poste.** Par délibération en date du 15 novembre 2010, le conseil municipal sollicite une aide de **65 000.00 €** sur une acquisition de 130 000.00 €. La commune de Lutzelhouse apporte les 65 000.00 € restants.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

**16) PLATEFORME BOIS ENERGIE : ETUDE COMPLEMENTAIRE SITE MAF**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté l'état d'avancement du projet de création d'une plateforme bois énergie sur le site de la MAF à Hersbach. Pour finaliser le plan de financement de l'investissement, Monsieur le Président propose au conseil de confier à Cosylval, une mission Avant Projet Sommaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier la réalisation de cette étude à **COSYLVAL**,

**AUTORISE** le Président à signer le bon de commande à intervenir avec **COSYLVAL**, domicilié Espace Européen de l'Entreprise 2 rue de Rome, 67309 SCHILTIGHEIM Cedex,

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **900.00 € HT**, sera prélevée sur le programme « Plateforme Bois énergie » du Budget Primitif 2010.

**17) AIDE AU DEBOISEMENT : MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA REGION ALSACE**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 16 mai 2008 relative aux plans paysagers intercommunaux,

**VU** l'état de consommation des crédits au 30 novembre 2010,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de passer un avenant à la convention avec le Conseil Régional d'Alsace pour la mise en œuvre de ce programme,

**PROPOSE** d'affecter le solde de la dotation de 80.000,00 € du plan paysager intercommunal de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, soit **49 706.42 €**, de la façon suivante :

1. Une enveloppe maximale de **18 031.92 €** sera dévolue à des travaux spécifiques de suppression de micro boisements, (Cahier des charges sans changement),
2. Une enveloppe maximale de **17 500.00 €** sera dévolue à des travaux spécifiques d'aménagement ayant trait à des aménagements dans des domaines nouveaux associant la dimension de reconquête paysagère, la dimension de sylvopastoralisme, sur un ou plusieurs secteurs de la Haute-Bruche,
3. Une enveloppe maximale de **14 174.50 €** au titre des études, actions de sensibilisation et outils d'informations à destination des habitants, des élus sur des actions ayant trait à la politique paysagère intercommunale.

Le taux d'intervention de ces actions (Points 2 et 3) est fixé au maximum à 50% du coût des opérations et peut bénéficier des cofinancements de la part de l'Etat et de l'Europe, (FEADER), du Conseil Général du Bas-Rhin.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant à la convention à intervenir.

**18) SPORTIFS DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention des parents de Cédric Beill à La Broque.

Monsieur Cédric Beill a rejoint à la rentrée 2009/2010 le pôle Espoirs de la Fédération de Course d'Orientation en V.T.T. à Fontainebleau. Il compte dans son palmarès, une première place aux Championnats de France 2010 et une première place aux Championnats d'Europe 2010, en Pologne et une cinquième place aux championnats du monde junior au Portugal. Le coût total est de **7 570,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **De soutenir** Monsieur Cédric Beill,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500,00 €**

**REAFFIRME**, à l'unanimité, que la participation de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2011.

**19) DIVERS**

**a. DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2010,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

COMPTE	INTITULE	PROGRAMME	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>					
204141/204	Subv aux communes du GFP		542 500,00 E		
204148/204	Subv aux autres communes		-542 500,00 E		
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 E</b>		
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>					
60612/011	Energie-électricité		5 000,00 E		
60621/011	Combustibles		-5 000,00 E		
6135/011	Locations mobilières		5 000,00 E		
61522/011	Entretien de bâtiments		-14 000,00 E		
6156/011	Maintenance		7 000,00 E		
6218/012	Autre personnel extérieur		-2 500,00 E		
6281/011	Concours divers (cotisations)		1 500,00 E		
62848/011	Redevances autres prestations		500,00 E		
6358/011	Autres droits		1 000,00 E		
651/65	Redevances pour concessions		700,00 E		
6533/65	Cotisations retraite élus		1 500,00 E		
654/65	Pertes sur créances irrécouv.		-2 900,00 E		

6554/65	Contribution organ.regroup.		2 200,00 E		
65748/65	Autres organismes droit privé		-3 000,00 E		
658/65	Charges subv. Gest° courante		3 000,00 E		
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00 E</b>		

**b. TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE: REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Point reporté lors d'une prochaine séance du conseil communautaire .

**c. CIRCULATION DE POIDS LOURDS DANS LE MASSIF VOSGIEN: MOTION PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN,**

Le Conseil de Communauté, ayant pris connaissance du courrier proposé par l'Association du Massif Vosgien relatif à la circulation de poids lourds dans le Massif Vosgien

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CHARGE** Monsieur le Président d'adresser ce courrier à Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

*Copie du courrier adressé par Pierre GRANDADAM à Madame le Ministre.*

« Madame la Ministre,

Les cols du Massif Vosgien sont depuis longtemps des lieux de passage d'une importante circulation de poids lourds en transit, allant de l'Alsace à la Lorraine et vice versa, mais aussi venant de plus loin et allant plus loin. Cette circulation trop importante génère de grands problèmes dans des vallées étroites et très urbanisées où existent peu de déviations: problèmes de sécurité, nuisances sonores, pollution atmosphérique et coût financier d'entretien des routes pour les communes situées sur ces axes.

Lors de la fermeture du Tunnel de Sainte-Marie en 2000, nos cols et nos routes ont été saturés par un trafic routier encore plus dense, heureusement atténué par une nouvelle réglementation mise en place en 2000, utile mais très insuffisante :

- Elle permet par exemple à un poids lourd qui vient de très loin de passer par nos cols s'il s'arrête en Alsace-Lorraine,
- Celle concernant le trafic de nuit et celle concernant les matières dangereuses apparaissent comme beaucoup trop laxistes et incomplètes en laissant place à de trop nombreuses dérogations.

**C'est pourquoi, les élus du Massif Vosgien, regroupés dans l'AMV, se sont battus pour que les travaux s'effectuent le plus rapidement possible pour mettre aux normes le Tunnel de Sainte-Marie qui devait prendre une part notable du trafic interrégional dans le cadre d'un schéma d'ensemble, défendu par tous les élus du Massif, sans exception, et repris en 2003 dans le cadre du schéma national de service, malheureusement abrogé en 2007.**

Nous défendons et nous défendons toujours quatre niveaux de service pour la circulation des poids lourds dans le Massif (voir les schémas en annexe) :

- 1<sup>er</sup> niveau: Le trafic de poids lourds de grand transit doit être totalement interdit dans le Massif vosgien et dévié vers le nord (A4) et le sud (RN 19), ce qui implique d'améliorer les aménagements routiers sur ces axes ;



- 2<sup>nd</sup> niveau : Le tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines doit, dès sa réouverture, être principalement orienté pour accueillir uniquement le trafic interrégional de poids lourds;
- 3<sup>ème</sup> niveau : Les cols principaux (Bussang, Bonhomme et Saâles) doivent être strictement réservés à un trafic de poids lourds de cabotage interdépartemental ;
- 4<sup>ème</sup> niveau : les autres cols ne doivent accepter qu'une circulation strictement locale.

Ces restrictions ne devraient pas concerner l'accès aux entreprises du Massif qui doit bien entendu être totalement libre en journée.

Par contre, le trafic de nuit des poids lourds de toute sorte et le transport des matières dangereuses doivent être totalement interdits, sauf cas très particulier.

Or, aujourd'hui, en 2010, deux ans après la réouverture du tunnel, la situation du trafic des poids lourds dans le massif vosgien n'a pas du tout évolué : les trois grands cols du massif que sont Le Bonhomme, Bussang, Saâles voient passer chaque jour plus de 1000 camions alors que le tunnel n'accueille pas plus de 180 camions quotidiennement. Et les petits cols connaissent toujours une circulation de transit.

### **Il y a là une situation ubuesque et totalement contraire à une démarche de développement durable :**

- le tunnel, un équipement coûteux (plus de 200 millions d'euros), concédé à une société privée (APRR) mais financé en partie par les fonds publics n'est que peu utilisé ;
- A l'inverse, le gros des flux des poids lourds traverse encore des vallées très encombrées, avec de fortes nuisances (il y a des villages traversés par plus de 1 500 camions jours, qui circulent à ras les maisons).

La cause de cette situation est connue par tout le monde :

- le prix du tunnel est trop élevé pour les transporteurs, 57 euros pour un seul aller pour un poids lourd alors que les transporteurs indiquent que le prix ne devrait pas excéder 30 euros, ce qui correspond à leur surcoût de passage dans les cols ;
- la réglementation concernant le trafic dans les cols vosgiens est trop laxiste.

Pour tenter de trouver une solution à cette situation grave, à l'initiative d'élus du Massif vosgien, le Conseil Général du Haut-Rhin a mis en place un groupe de travail rassemblant les transporteurs alsaciens, APRR, des délégués de la DRE Alsace, des élus. Des simulations ont été réalisées par le CETE de l'Est qui montrent que c'est bien la proposition de l'AMV qui est cohérente et efficace, car elle combine une réglementation reprenant le schéma de services avec une baisse de prix du tunnel aux alentours de 30 Euros.

- les transporteurs y gagneraient puisque la traversée des Vosges serait plus aisée par le tunnel à un prix convenable ;
- les vallées y gagneraient en bénéficiant d'une diminution du trafic et des nuisances (les grands cols perdraient presque la moitié de leurs poids lourds) ;
- APRR elle-même y gagnerait, passant de 180 camions x 57 euros par jour à 900 camions x 30 euros, soit un triplement du chiffre d'affaires.
- Notons que cela implique de réaliser le contournement de Châtenois (67), point noir majeur en Sélestat et Nancy (RN59).

Et pourtant, malgré les bénéfices attendus, rien ne bouge car chacun se méfie des autres :

- APRR a peur d'être le « dindon de la farce » en baissant ses tarifs sans être certain d'avoir de nouveaux trafics et ne propose que des promotions temporaires et insuffisantes ;
- Les transporteurs ont peur que la réglementation mise en place dans les cols ne soit pas suivie d'une baisse des prix ;

- Alors que les départements alsaciens veulent agir, les autorités organisatrices, les services de l'Etat en Région, et le Conseil Général des Vosges, restent frileux, redoutant à avoir à assumer le premier pas.

Aussi, les populations et les élus du Massif Vosgien s'impatientent alors qu'une solution s'impose et qui, de plus, ne coûte rien.

**Il manque une autorité capable d'imposer cette solution cohérente et nous pensons que c'est vous qui pouvez l'être, Madame la Ministre. Vous en avez la légitimité. Et nous croyons que vous avez l'ambition de faire de notre Pays un territoire bien géré, dans la continuité du « Grenelle de l'Environnement ».**

Nous vous demandons donc d'intervenir et de construire avec les acteurs de terrain un beau projet de développement durable, en régulant toute la circulation de poids lourds de tout un massif, sans bourse déliée.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame la Ministre, nos très sincères salutations.

Le Président,



Pierre GRANDADAM

Avec :

- François TACQUARD, Président de l'AMV, Conseiller Général du canton de Saint-Amarin
- Jean VOGEL, Maire de Saâles
- Jean-Luc FRECHARD, Président Communauté de Communes du Val d'Argent
- Jean-Paul LAMBERT, Maire de Gérardmer
- Laurent SEGUIN, Conseiller Général de Haute-Saône
- Roger BLEU, Président Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
- Jean CLAUDE, Conseiller Général des Vosges
- André FRANTZ, Maire de Villé
- Joseph WEBER, Maire de Dabo
- Frédéric BIERRY, Maire de Schirmeck et Conseiller Général du Bas-Rhin
- Jean-Marc RIEBEL, Président Communauté de Communes du Canton de Villé et Conseiller Régional d'Alsace
- Michel HABIB, Conseiller Général du canton de Thann
- Henri STOLL, Conseiller Général du canton de Kaysersberg et Maire de Kaysersberg
- Guy VAXELAIRE, Maire de La Bresse
- Alice MOREL, Conseillère Générale du Bas-Rhin et Maire de Bellefosse

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 10.**